

Informations générales sur les mesures préventives contre le Covid19 dans notre Guest House

Chers clients,

Votre santé et votre bien-être sont de la plus haute importance pour nous. Veuillez comprendre qu'en raison de l'urgence covid19, nous devons demander aux hôtes et aux employés de notre resort de respecter les règles établies dans le décret-loi du 17 mai 2020 et conformément aux protocoles adoptés par la Conférence des régions et des provinces autonomes, propres à prévenir ou à réduire le risque de contagion. La nécessaire distanciation sociale et l'obligation de porter le masque pour les hôtes et les employés dans les lieux communs est une mesure de sauvegarde nécessaire pour votre sécurité. Soyez assurés que la cordialité qui a toujours distingué les relations avec nos hôtes reste pour nous à la première place, même si elle s'exprime aujourd'hui à un mètre de distance. Dans l'espoir de pouvoir revenir à la normale le plus rapidement possible, nous vous prions d'accorder la plus grande attention aux règles énoncées ci-dessous pour votre protection et la nôtre.

(Les directives concernant l'hébergement à l'hôtel conformément à la . Annexe 17, Lignes directrices pour la réouverture des activités économiques et productives de la Conférence des régions et des provinces autonomes du 16 mai 2020) ; "Protocole commun pour la réglementation des mesures visant à combattre et à contenir la propagation du virus Covid-19 sur le lieu de travail" signé le 14 mars 2020 ; Bulletin officiel de la Région Latium du 13/06/2020 numéro 76.

1. L'utilisation du masque par les clients est obligatoire. Les enfants de moins de six ans sont exemptés de l'utilisation obligatoire du masque, ainsi que les personnes handicapées qui ne sont pas compatibles avec son utilisation continue. Dans les espaces communs extérieurs, tels que les escaliers où la court, le masque doit être porté lorsque la distance interpersonnelle d'au moins un mètre ne peut être garantie.
2. Les employés sont tenus de porter le masque lorsqu'ils sont en présence de clients et, en tout cas, dans toutes les circonstances où il n'est pas possible de garantir la distance interpersonnelle d'au moins un mètre.
3. Veuillez éviter les étreintes, les poignées de main et, en tout cas, les contacts prolongés avec le personnel.
4. Veuillez respecter la distance interpersonnelle d'au moins un mètre dans tous les espaces communs et ne pas rester plus longtemps que strictement nécessaire dans les zones d'entrée et de sortie. La distance interpersonnelle ne s'applique pas aux membres d'un même groupe familial ou aux cohabitants, ni aux personnes occupant la même pièce.
5. Veuillez vous désinfecter les mains avec les solutions hydro-alcooliques fournies par notre établissement.
6. Les hôtes présentant des symptômes de COVID-19 tels que fièvre, toux ou difficultés respiratoires sont priés de rester dans la chambre et de communiquer avec la réception uniquement par téléphone. Nous appellerons un médecin selon les procédures indiquées.

Règles pour l'enregistrement et le départ:

1. Veuillez nous communiquer votre heure d'arrivée.
2. Veuillez vous tenir à un mètre de la réception.
3. Veuillez nous envoyer votre document d'identité par voie électronique afin de faciliter le processus d'enregistrement. Nous vous informons que vos données personnelles seront traitées conformément à la loi, que vous trouverez en bas et en tout cas dans le seul but de l'enregistrement et de la communication à la Sécurité publique. S'il y a plusieurs membres d'un ménage ou d'un groupe de voyageurs, veuillez désigner une personne pour l'enregistrement et le départ. Pour faciliter les procédures de départ, nous demandons à nos hôtes de payer le montant dû pour la taxe de séjour ou le solde de la chambre au moment de l'enregistrement. Les hôtes peuvent demander de faire le self check-out. Dans ce cas, le montant de la taxe de séjour et tout ce qui est dû doivent avoir été payés. Nous vous indiquerons comment laisser les clés.
4. Même en l'absence de personnel, les hôtes sont tenus de suivre les mesures de prévention prévues par le protocole, notamment l'utilisation du masque dans les zones communes et le respect de la distance

interpersonnelle.

Nettoyage et règles d'hygiène

Votre santé et votre sécurité sont de la plus haute importance pour nous.

1. Le nettoyage et la désinfection de tous les environnements et locaux, avec une attention particulière aux zones communes et aux surfaces les plus fréquemment touchées, sont effectués conformément aux protocoles et aux produits indiqués par l'Institut supérieur de la santé et le Ministère de la santé. Les zones communes sont désinfectées plusieurs fois par jour et selon la fréquence. Toutes les chambres sont désinfectées au départ des clients.
2. Les chambres sont ventilées avant, pendant et après le nettoyage et toujours lorsque des désinfectants sont utilisés.
3. Chaque objet fourni par la structure au client est désinfecté avant et après chaque utilisation. Veuillez conserver les clés pendant toute la durée de votre séjour.
4. Les éléments de ventilation et de climatisation sont nettoyés et désinfectés chaque semaine conformément aux protocoles de l'Institut supérieur de la santé et le Ministère de la santé.
5. Le linge utilisé dans l'établissement est désinfecté lors de sa collecte, puis lavé et désinfecté selon les procédures indiquées par le Ministère de la Santé.
6. Les clients qui le souhaitent peuvent choisir de ne pas faire nettoyer leur chambre tous les jours. Dans tous les cas, veuillez noter que le personnel est tenu de porter des gants lors des opérations de nettoyage. Les gants sont changés une fois le nettoyage de la chambre est terminée. En outre, le personnel est tenu de changer de gants lorsqu'il fait les lits et chaque fois que ils touchent le linge propre à changer dans la chambre.

INFORMATION EN VERTU DE L'ART. 13 DU DÉCRET LÉGISLATIF N° 196/2003

Cher client,

Nous souhaitons vous informer que le décret législatif n° 196 du 30 juin 2003 ("Code de protection des données personnelles") prévoit la protection des personnes en ce qui concerne le traitement des données personnelles. Conformément à la loi susmentionnée, ce traitement sera fondé sur les principes de correction, de légalité et de transparence et sur la protection de votre vie privée et de vos droits. Conformément à l'article 13 du décret législatif n° 196/2003, nous vous fournissons donc les informations suivantes :

1. Les données que vous fournissez seront traitées aux fins suivantes : Enregistrement et communication à la sécurité publique
2. La fourniture de données est obligatoire pour les gestionnaires d'hôtels et autres lieux d'hébergement. Cette obligation est établie par l'art. 109 la loi sur la sécurité publique selon lequel les gestionnaires d'hôtels et autres lieux d'hébergement, doivent communiquer quotidiennement à l'autorité de sécurité publique l'arrivée des personnes hébergées, selon les modalités établies par décret du Ministère de l'Intérieur. Les gestionnaires qui ne prévoient pas la communication des personnes hébergées sont soumis à l'application d'une sanction pénale.
3. Les données ne seront pas communiquées à d'autres sujets et ne seront pas non plus diffusées.